CARTE NATIONALE D'IDENTITE

Présence du demandeur obligatoire au dépôt et au retrait de la CNI

DOCUMENTS À FOURNIR (originaux)

	2 photos d'identité 35 x 45 mm, récente, tête nue, de face et sur fond uni et clair, en couleur
	 Votre carte nationale d'identité (même périmée depuis moins de 2 ans) ○ <u>CNI perdu</u>e → Une déclaration de perte : formulaire à remplir sur place ○ <u>CNI volée</u> → Une déclaration de vol délivrée par la police ou la gendarmerie
	Pour les enfants mineurs : Pièce d'identité du parent présent + Livret de famille mis à jour Si les parents sont divorcés : jugement de divorce
	Un justificatif de domicile à vos nom et prénom (1) Vous êtes hébergé(e): un justificatif de domicile (1) au nom et prénom de l'hébergeant + une lettre manuscrite datée et signée par l'hébergeant certifiant que vous habitez chez lui + la pièce d'identité de l'hébergeant (1)(Quittance de loyer non manuscrite, facture électricité/gaz, téléphone fixe/portable, impôts)
	Votre passeport (même périmé depuis moins de 2 ans) >>>>> Si vous ne possédez pas de carte nationale d'identité sécurisée ou de passeport ou votre carte d'identité est périmée depuis plus de 2 ans
_	 Un extrait d'acte de naissance avec filiation complète (original) né(e) en France : Mairie du lieu de naissance né(e) dans les DOM-TOM : Ministère de l'Outre-mer – Service Etat-Civil – 27 rue Oudinot 75358 PARIS 07 SP né(e) à l'étranger : Ministère des Affaires Etrangères – Sous direction de l'état-civil 11 rue de la Maison Blanche – 44941 NANTES Cedex 09
	 Si votre état-civil a changé : livret de famille mis à jour Si vous êtes divorcée : jugement de divorce Si vous souhaitez conserver l'usage du nom de votre ex-époux et que cela n'est pas mentionné dans le jugement : présenter l'accord écrit de ce dernier accompagné d'une photocopie de sa pièce d'identité.